# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 MARS 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 15 MARS



VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Pisalée J. Spear, au No 46 de la rue Royale, meubles, miroirs français, etc.

Par M. Stern & Co, au No 62 de la rue de la Bourse—bottes, souliers et brodequins.


## La Législature

Les quinze jours de la session extraordinaire expirent vendredi prochain 22 mars. L'honorable M Voorhies a fait la proposition que la Chambre s'ajourne demain samedi *sine die*. Il serait à désirer qu'il en fût ainsi, car le travail de cette session extraordinaire ne paraît pas devoir faire compensation au temps perdu pendant la session ordinaire. Mais la Chambre fût-elle disposée à s'ajourner, qu'elle ne pourrait le faire avant que les bills du revenu et des allocations aient été votés et comme des amendements y ont été introduits au Sénat, un comité de conférence sera nécessaire. Outre ces deux bills, il faudrait aussi que la Législature adoptât le bill sur les levées, le bill sur les districts représentatifs et sénatoriaux, le bill sur la milice et quelques bills pour aider la ville de la Nouvelle Orléans à sortir d'embarras.

Il paraît que le bill des allocations de la Chambre dépassait de $200,000 le budget probable des recettes d'après le bill du revenu. Le Sénat a tranché la difficulté en réduisant les allocations de $100,000 et en ajoutant un mill de plus à la taxe du fonds général. Ainsi, la taxe d'Etat que le premier bill de M Aldige proposait de fixer à onze mills et demi, ce qui était une diminution de trois mills qui eût sensiblement soulagé les contribuables, est revenue à treize mills et demi. La Chambre a ajouté un mill à la taxe des écoles et le sénat ajoute un mill à la taxe du fonds général. D'ici à la fin de la session, on trouvera peut-être moyen de replacer le mill retiré de façon que nous nous retrouverons Gros Jean comme devant avec quatorze mills et demi à payer à l'Etat.

Mais, et là, tel qu'il est actuellement, le bill du revenu fixe la taxe à treize mills et demi. Un mill de réduction, voilà tout ce que notre Législature aura pu accorder de soulagement au peuple de la Louisiane après deux sessions qui coûteront à l'Etat près de trois cent mille piastres. Ce n'est guère, on l'avouera.

Le Sénat a retranché $100,000 sur les allocations, mais ces retranchements n'ont pas tous été judicieux. Tandis qu'on laissait un demi-million de dollars, somme hors de toute proportion avec la situation financière de la Louisiane, au budget des écoles publiques, on supprime la pauvre petite allocation de mil e piastres pour la représentation et la défense des intérêts de la Louisiane à l'Exposition de Paris.

Qu'on réduise les dépenses d'impressions publiques au strict nécessaire rien de mieux, mais les législateurs devraient prêcher d'exemple en s'abstenant de présenter des centaines de bills complètement inutiles qui n'ont d'autre résultat que de grossir les comptes d'impression. Si l'Assemblée Générale eût été décidée à ne s'occuper que de choses utiles, elle n'eût pas dû admettre plus de 25 ou 30 bills ; elle eût pu terminer toute sa besogne en 30 jours et réduire ainsi ses propres dépenses et celles des impressions.

D'un autre côté, la lourde charge du paiement de l'intérêt de la dette va se trouver augmentée des $120,000 d'intérêts à payer pour les Deux Millions de Bons dont l'émission a été ordonnée en faveur du chemin du Pacifique, si la Cour Suprême n'y met obstacle.

Or, si déjà les cinq mills et demi de taxe afférents à ce chapitre du budget sont insuffisants à couvrir l'intérêt de Douze millions à sept pour cent, le déficit se trouvera augmenté, ou bien l'Etat, qui aura émis ces deux millions de Bons fera faillite à ces nouveaux créanciers. Cela tous importerait peu si nous ne voyions en perspective de nouveaux bills de secours qui grâveront l'avenir.

La seule bonne chose qui restera de ces deux sessions législatives, c'est la limitation constitutionnelle proposée pour les taxes d'Etat et locales, mais encore ne pourrons-nous nous réjouir que lorsque les amendements auront été ratifiés.

Nous ne sommes pas partisan du mandat impératif, en thèse générale, mais nous nous demandons si le seul moyen d'obtenir des réformes de la prochaine législature ne sera pas d'exiger de chaque candidat un engagement écrit de voter sur certaines questions dans le sens désiré par sa constituante. Il est évident que la majorité de l'Assemblée actuelle ne s'est pas montrée imbue de cet énergique esprit de réforme qui passe au-dessus des considérations personnelles et n'hésite pas à trancher dans le vif pour atteindre son but.

Quand il y tant de gens dans la misère, quand les trois-quarts des contribuables ne peuvent payer leurs taxes qu'avec la plus extrême difficulté, il ne fallait pas hésiter à diminuer les gros salaires, à supprimer les sinécures et à biffer du budget toutes les dépenses non absolument nécessaires, et il ne fallait pas accorder une subvention d'un demi-million aux écoles publiques, car cette subvention n'est qu'une gratuité et si utile qu'elle soit, elle ne doit passer qu'après les obligations de l'Etat et les nécessités du gouvernement proprement dit. Mais sur ce sujet, nous avons que trop prêché dans le désert, car nous nous attaquons à un préjugé trop fortement enraciné pour qu'il puisse être extirpé en un jour.

Nous remercions mesdames Charles Carrière et Paul Bâne, qui tenaient une table de délicieux punch, à l'Exhibition des Bébés, de leur gracieuse attention pour l'ABEILLE.

INSTITUTION D'AQUIN.—Des exercices auront lieu dans cette institution, située Chemin du Bayou 282, ce soir, vendredi. Nous remercions la directrice de l'invitation qu'elle nous a adressée.

FACULTÉ DE MÉDECINE. — Nous avons reçu de M. Théophile Donaldson, étudiant interne à l'hôpital de Charité, une invitation pour assister à ce qu'on appelle "Commencement Celebration" de la Faculté de médecine de l'Université de la Louisiane. La cérémonie doit avoir lieu aujourd'hui, à 11 heures, à la Salle Grunewald.

TABAC PERIQUE.—M. P. E. Sarrazin est l'agent à la Nouvelle Orléans pour la vente des célèbres cigarettes de Périque et du Périque en carottes, provenant de la fabrique de J. A. Ricaud, paroisse St-Jacques. Nous n'avons pas besoin de recommander ces produits : on sait que le tabac Périque est sans pareil au monde et que les cigarettes faites à St-Jacques sont sans égales. Les produits de la fabrique Ricaud se distinguent surtout par leur saveur et leur arôme. Voir aux annonces.

Bottes cinquées pour dames, $1 50 la paire. Pantoufles pour dames à 50, 60, 65 et 75 sous la paire à l'ETOILE ROUGE.

— On assurait dans les couloirs de la Chambre, que M. le garde des sceaux avait ordonné des poursuites contre un journal légitimiste, le *France Nouvelle* pour avoir affirmé que M. de Bismarck était venu en aide, par des moyens d'argent, à certaines candidatures républicaines, aux élections du 14 octobre, afin de préparer le succès du parti républicain et pour nous ce, par ce moyen, l'affaiblissement de la France.

— Une dépêche de Rome annonce que le roi d'Italie, voulant donner au maréchal de Mac Mahon un souvenir rappelant des jours de bonheur, a remis par le maréchal à la cour de Rome, le 12 mars, le bâton de maréchal de France, qui a été remis au roi d'Italie par le maréchal de Mac Mahon, lorsque ce dernier était ambassadeur de France à Rome.

## Le projet de bill pour légaliser les maisons de jeu.

Nous n'avions pas pris au sérieux le bill présenté pour taxer les maisons de jeu, car il ne pouvait nous venir à l'idée qu'un pareil bill eût la moindre chance d'être adopté par une Chambre qui a donné 75 voix en faveur de l'amendement constitutionnel pour l'abolition des monopoles, mais il paraît que ce bill est fortement appuyé.

La proposition, comme le dit fort bien le *Delta* d'hier soir, n'a pas d'autre objet que de créer un monstrueux et gigantesque monopole.

Du moment où il faudra payer $20,000 pour tenir une maison de jeu, au lieu de cent maisons illicites tolérées par la police, il n'y en aura plus qu'une qui deviendra une puissance dans l'Etat par les bénéfices énormes qu'elle pourra faire.

Légaliser le jeu est encore bien pis que de légaliser la loterie et nous ne comprendrions pas que la Législature songeât à attacher ce nouveau stigmate à notre Etat. Nous protestons au nom de la morale publique contre l'établissement d'une institution légale du jeu.

Il faudrait plutôt s'occuper d'extirper la lèpre du jeu, en punissant de destitution tous les fonctionnaires qui sont responsables de la tolérance exercée à l'égard des maisons de jeu, lesquelles ne prennent même pas la peine de déguiser leur existence.

## Le bill de la Charte de Ville.

Le Sénat a adopté hier le bill sur la Charte de Ville, dont nous avons donné dernièrement l'analyse, avec divers amendements, un entr'autres du sénateur Zacharie, qui, aux quatre administrateurs maintenus par le bill, en ajoute un cinquième, soit de la police.

Nous nous sommes prononcés contre le système des administrateurs, beaucoup plus dispendieux que l'ancien. Selon nous, un comptable, un trésorier et un voyer, nommés par le maire, avec le consentement d'un conseil d'aldermen, et ayant un salaire raisonnable, devraient suffire à conduire tous les départements.

Mais dos sept départements actuels du nouveau système, le plus inutile à été assurément celui de la police qui a été une véritable superfétation. C'est donc une idée bien malheureuse qu'on a eue de la maintenir dans le système mixte proposé. Nous espérons que la Chambre rejettera cet amendement.

MARIAGE—Mademoiselle Laure T. Beauregard, fille de notre estimable concitoyen, le général Beauregard, a été unie, hier, dans les liens du mariage à M. Charles A. Larendon, de la Caroline du Sud. Le mariage a été célébré à la résidence du général par Mgr l'Archevêque de la Nouvelle Orléans. Les nouveaux époux sont partis immédiatement après la bénédiction nuptiale, pour Mobile, d'où ils doivent se rendre au Nord et ensuite en Europe.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La Société des artistes de la compagnie française annonce encore deux représentations. Elle jouera demain samedi en matinée *Le Médecin des Enfants*, drame en 5 actes et la *Nièse de St. Flour*, vaudeville en un acte.

Dimanche les artistes jueront *Rose Michel*, drame en 5 actes d'Ernest Blum. Mme Heyman remplira le rôle de Rose et M. Chamonie celui de Pierre Michel.

Nous espérons que ces deux représentations seront assez fructueuses pour tirer les artistes d'embarras et leur permettre de retourner à New York.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La pièce tirée du drame français *Miss Multon* a été jouée hier avec succès devant un public assez nombreux. Miss Rose Eytinge a très bien personnifié ce type hautain ; c'est là évidemment un de ses bon rôles.

Ce soir, pour le bénéfice de l'habile comédienne, le spectacle se composera de trois actes de *Lady Macbeth* et de *Miss Multon*. Il y aura foule évidemment pour cette circonstance.

$1 50! $1 50 seulement pour de jolies bottes cinquées pour dames à l'ETOILE ROUGE.

LA CATASTROPHE DU GRAND-HOTEL — Voici de nouveaux détails—complémentaires, à la fois, et rectificatifs—sur ce sinistre accident, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro.

Deux voyageurs, logés au deuxième étage, M. le baron et Mme la baronne de Schack originaires du duché de Mecklembourg, qui étaient descendus au Grand-Hôtel, le 10 de ce mois, avaient prévenu samedi, que leur départ aurait lieu le lendemain. Le dimanche, des huit heures, les bagages furent descendus dans la cour et placés sur une voiture ; la baronne de Schack sortit la première de son appartement. Comme elle tenait à la main plusieurs paquets, elle préféra descendre par l'ascenseur, malgré les conseils de son mari, tandis que celui-ci descendait par l'escalier. Elle entra donc dans la cabine, en compagnie d'un des conducteurs chargés de ce service, ainsi que d'un surveillant qui se trouvait à ce moment dans le corridor.

L'un le surveillant Koch, est un ancien soldat, qui a fait toutes les campagnes de Crimée, d'Italie et du Mexique. Il était décoré de la Légion-d'Honneur. L'autre, nommé Garderet, appartenait depuis longtemps à l'administration du Grand Hôtel.

On suppose que l'accident vient d'un vice de construction de l'appareil. Le tiges de sûreté, à l'endroit où il s'est rompu, contient, en effet, assure-t-on, des bulles d'air qui attesteraient que la fonte manquait d'homogénéité. En tout cas, rien ne pouvait faire supposer même la possibilité d'un accident, car cet ascenseur, placé là il y a dix-huit mois, en remplacement de l'ancien, avait toujours admirablement marché. Toutes les précautions de l'entretien et de nettoyage étaient prises, le réservoir était rempli d'eau jusqu'aux bords, les conduits étaient dans un état de propreté irréprochable. Bref, l'administration du Grand Hôtel n'a aucun reproche à se faire.

Le conducteur tira le verrou d'arrêt, mais alors, au lieu de descendre, la plateforme de l'ascenseur, s'élevant avec une rapidité vertigineuse, tendis que le piston sortait en fer descendait seul, monta jusqu'au sommet de la cage de l'escalier, où un choc effrayant eut lieu. Les chaînes qui retiennent les contrepoids de l'appareil firent cassées par la violence du choc et la cabine retombe, de cette hauteur, sur le sol, où elle se brisa en mille morceaux.

Les trois personnes renfermées dans l'ascenseur avaient été écrasées contre la toiture vitrée qui surmonte la cage de l'escalier : les deux employés de l'Hôtel avaient la tête fracassée ; leur mort avait été instantanée. Quant à Mme la baronne de Schack, la portière ouverte, elle respirait encore, mais elle expira quelques minutes après dans un des salons de l'hôtel où on l'avait transportée. Elle avait environ 50 ans.

Le surveillant Koch, âgé de cinquante-quatre ans, était veuf, et laisse une fille ; le conducteur Garteret était célibataire.

Le corps de la baronne Schack sera transporté en Allemagne.

LA CATASTROPHE DU PALERME.—Nous avons annoncé hier qu'une épouvantable catastrophe venait de jeter la consternation dans la population de Parme. Voici les renseignements que nous recevons ce matin sur ce déplorable événement :

Samedi dernier, le commandant de la garnison de Parme ordonna des expériences sur la force explosive de la dynamite.

L'expérience devait être faite sur un vieil arbre, au tronc fort large, qui gisait au milieu d'une des allées de la promenade publique.

Trois larges trous avaient été pratiqués dans l'arbre pour recevoir les boîtes chargées de dynamite.

L'officier chargé des expériences, sachant que la dynamite, pour pouvoir être utilisée, doit posséder un certain nombre de degrés de chaleur, venait d'immerger dans un bain-marie les boîtes de fer blanc qui renfermaient le dangereux agent ; il savait que tout à coup une explosion terrible se produirait.

Aucune précaution n'avait été prise, aucun poste de surveillance posté, de sorte que de tous côtés le feuillé dégât pénétrait et incendiait.

Lorsque la famille se dirigea, l'allée parut couverte de cadavres, de membres épars et informes. L'officier en chef, quelques officiers qui l'assistaient et deux ou trois sergents, trois bourgeois, une jeune fille et une vieille dame sont été foudroyés par l'explosion. On ne connaît pas le nombre des blessés, qui sont cependant très nombreux hors de l'hôpital.

Toute la ville est en proie à une émotion terrible. Les journaux de Parme ont cessé de paraître, et les boutiques sont en partie fermées. Les chambres des communes vont prendre en considération, quelles viennent d'ouvrir.

## Législature de la Louisiane.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

SÉNAT.

Séance de jeudi, 14 mars 1878.

La séance est ouverte à midi. Mr Wirtz occupe le fauteuil. Vingt-six membres répondent à l'appel.

A la demande de Mr Zacharie, le Sénat reprend la discussion de la charte de la Nouvelle-Orléans—bill No. 4 du Sénat.

Le représentant du deuxième district propose de nouveau le rétablissement des fonctions d'administrateur de police.

Mr White s'y oppose pour des raisons d'économie ; il ajoute que le maire est d'opinion qu'il ne faut pas plus de quatre administrateurs.

Mr Zacharie propose que les aldermen soient choisis sans distinction de districts et que les lignes qui indiquent le nombre de représentants qu'aura chaque district soient effacées—Sa motion est rejetée.—Le premier district aura quatre aldermen, le deuxième trois, le troisième trois, le quatrième deux, le cinquième un, le sixième un, le septième un.

Les édifices publics sont placés sous le contrôle de l'administrateur de police.

Les pouvoirs et les devoirs des administrateurs ne sont pas changés.

Le département des savements, qui, des waterworks et des édifices publics sont abolis, les devoirs et les pouvoirs qui s'y rattachent sont confiés au Conseil.

Les contrats, s'il en existent encore pitre, devront être offerts à l'enchère et adjugés à la personne qui se chargera de les exécuter aux plus bas prix.

Le droit de passage ne devra pas être accordé à une compagnie de chemin de fer sans le consentement des deux tiers des aldermen et des administrateurs. Cette clause ne s'applique pas aux chemins de fer qui traversent les rues de la ville.

Les droits de la Mint Orléans ne devront pas être l'objet d'un compromis ou d'une transaction sans le consentement des quatre cinquièmes des membres du conseil, l'avis de l'avocat de la ville et l'autorisation du juge de la cour d'équité de la paroisse d'Orléans.

Le charte est soumise à la loi 7 de 1870, à la loi de 1871 et aux autres lois qui ont trait aux affaires municipales de la ville.

Le conseil ne pourra accorder aucun droit ou franchise exclusif. Il ne pourra pas remettre aux taxes existantes d'autre l'amendement fait après le 1er janvier 1877 et basée sur les propriétés imposables.

Un amendement de Mr Zacharie, autorisant le bureau des aldermen à destituer, pour cause et par un vote des deux tiers des membres, les fonctionnaires désignés par les administrateurs, est adopté. Les dispositions sont portées par huit aldermen contre un fonctionnaire, celui-ci comme d'exercer ses fonctions en attendant une décision et devra être jugé dans les trente jours qui suivront sa suspension.

Une modification de Mr Zacharie, assurant aux commis des administrateurs et aux autres employés de la ville le paiement régulier des salaires mensuels qui leur sont accordés, est adoptée par un vote de 17 contre 12.

Le bill modifié est adopté.

Mr Twitchell présente un bill—No 2—modifiant la loi qui incorpore la ville de Coushatta, dans la paroisse Rivière Rouge. —Soumis au comité des corporations et des affaires de paroisse.

Mr Burch fait envoyer au comité d'éducation, un bill—No 26—supplémentaire à la loi de la loi 124 de 1877 ayant trait au terrain sur lequel doit être construit un édifice pour une école Fabidy.

Le bill No 10 du Sénat, incorporant le Red River and Mississippi Mail Road Company est appelé ; après une longue discussion, le Sénat refuse de suspendre les réglements pour passer à la troisième lecture et à l'adoption.

Le gouverneur annonce qu'il a signé les bills suivants du Sénat :

Le bill qui incorpore le Plaquemines Parish Canal Company ;

Le bill qui autorise les jurés de police à adopter les ordonnances qu'ils jugeront convenables dans le but d'empêcher le débit de boissons alcooliques le dimanche ;

Le bill qui autorise les jurés de police à prélever une taxe pour le paiement, dans les limites prescrites par les lois actuelles, des frais encourus dans les procédures et instructions criminelles ;

Le bill qui rétablit l'incorporation de New Orleans, Jackson and Great Northern Mail Road Company et en donne faveur de Mr Charles Morgan prend des mesures pour étendre sa ligne des Opelousas jusqu'à la rivière Sabine où elle sera en connexion avec le chemin de Houston.

On se rappelle que l'année dernière notre Législature passa un acte pour accorder à Mr Morgan un droit de passage de la Baie de Berwick à la frontière du Texas. Par conséquent, l'autorisation est pleine et entière et Mr Morgan peut pousser cette nouvelle entreprise aussi activement qu'il le voudra et c'est ce qu'il fait, assure-t-on. Déjà ses agents ont fait de grands contrats pour la fourniture des pièces de traverse, et si ces renseignements sont exacts, il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que la Nouvelle Orléans soit en communication par voie directe ferrée avec Houston, et par Houston avec Galveston, San Antonio, et Dallas.

Le troisième qui reste à faire pour relier la Louisiane au Texas par la ligne du Tèche est comparativement très court et il sera certainement en activité de service plusieurs années avant son compétiteur, le chemin de la Rive Gauche à Abbeyport et à Marshall. Du reste, cette dernière ligne se dirigeant à l'extrémité Nord Est du Texas, sera moins importante dans ses résultats que celle de Mr Morgan qui arrivera au Texas par le Sud de cet Etat, c'est à dire par la partie la plus habitée, la plus cultivée et la plus riche, et qui la traversera dans son centre. Cette dernière voie achevée, et elle peut l'être dans huit à dix mois, nous atteindrons patiemment la construction de la voie du Pacifique, tout en remerciant nos promoteurs de leur initiative, car ils auront contribué à hâter la détermination de Mr Morgan.

Accident en voiture.

Mercredi soir, le cabriolet No 8, où se trouvaient Mr Reiss, sa femme, et une domestique de couleur, a versé accidentellement au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Broad, et les trois personnes ont été jetées à terre. Mais tous se sont relevés sains et saufs excepté Mme Reiss qui a été blessée assez gravement au front.

Cour Supérieure Criminelle.

Dans l'affaire de l'Etat contre le collecteur Lautier, de la paroisse Carroll, accusé d'avoir détourné la somme de $17,000 de l'argent de l'Etat, le juri a rapporté en Cour hier à 11 heures du matin, et après avoir délibéré qu'il n'avait pu s'accorder sur un verdict, a été déchargé.

Transfert d'école.

L'école de couleur de la rue Hôpital et l'école Supérieure de couleur, située au coin des rues Royale et Hôpital, vont être transférées dans le bâtisse de la rue des Remparts, occupée auparavant par Alcée comme fabrique de cigares, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Mutinerie.

Avant hier, le navire Orient, capitaine Allen, de Liverpool, est arrivé lui avec quatre marins enchaînés, trois pour mutinerie et un pour bataille. Ils ont tous été menottés et conduits au bureau du Marshal des Etats Unis, après quoi ils ont été emmenés en prison d'où ils seront traduits devant le commissaire des Etats-Unis. D'après un rapport la plus horrible peste de mutinerie aurait eu lieu au milieu de l'Océan où les quatre hommes ont été mis aux fers et gardés ainsi jusqu'à l'arrivée du navire dans notre port.

LES VENGEANCES RUSSES.—On sait que la Turquie, toujours accordé une généreuse hospitalité aux émigrés hongrois et polonais. Le *Messager de Vienne* confirme le bruit qui avait tout d'abord paru invraisemblable, à savoir qu'en divers endroits les Russes ont fait pendre un certain nombre d'émigrés polonais. Des faits vinrent d'ailleurs l'objet d'interpellations aux Parlements de Londres et de Berlin.

Six potences à Andrinople, trois à Sofia, quatre à Philippopolis, deux à Tatar Bazardjik, une à Métropolis, sont dressées ce que nous ne savons pas encore.

Parmi les suppliciés de ces derniers jours, il y a des médecins, qui devraient être protégés par la Croix de Genève. Il y a des soldats autrichiens et allemands qui apparemment, étaient libres de s'enrôler dans une armée étrangère sans que les généraux du tsar eussent rien à voir.

C'est ainsi que Méclonolis et Tatar Bazardjid ont été le théâtre de sanglantes tragédies. On est ainsi qu'Andrinople, Sofia et Philippopolis ont eu, à leur tour, le triste honneur de voir la potence s'élever près des lieux remparts.

L'Angleterre n'est donc pas et la tribune britannique a retenti de protestations indignées. Mais l'Europe n'y peut rien, et l'Angleterre n'a qu'à se frapper sur la poitrine.

—On confirme que plus prochainement doit être publié un livre rédigé par les ambassadeurs en opposition avant l'élection de Léon XIII qui peut servir d'exposé de toutes les guimaneries, et notamment de l'ingérence du grand rabbin Dreyfus. Ce Consistoire, dit le journal, a pris une décision qui d'ailleurs ne peut qu'être bien accueillie par les ambassadeurs, quoiqu'elle ne les ait pas été par le pape, exactement [illegible]

Le bill est adopté finalement.

Mr Kelly, de Wiau, présente un bill pour incorporer la chemin de fer Nouvelle-Orléans, Texas et Colorado.

Référé au comité sur les chemins de fer.

Par Mr McGehee, d'Ouest Féliciana, un bill autorisant la consolidation des embranchements de chemins de fer.

Mr Jonas, d'Orléans, présente un bill pour autoriser le Bureau de Législation à rembourser à l'assesseur fiscale certaines sommes.

Mr Bell, d'Orléans, appelle le bill pour autoriser Thomas A. Maxwell, ex-shérif de la paroisse d'Orléans, à intenter un procès à l'Etat.

La Chambre refuse de suspendre les réglements.

LE BILL DES ALLOCATIONS.

allouant différentes sommes pour les dépenses générales de l'Etat, vient en discussion avec des amendements.

Mr Rylaud, d'Ouest Féliciana, fait la motion de repousser les amendements et de nommer un comité de conférence pour communiquer à ce sujet au Sénat.

Mr Jonas, d'Orléans, demande qu'il serait beaucoup plus convenable de lire les amendements avant de les rejeter.

Mr Rylaud, après sa motion et les amendements sont lus.

Le Dernier amendement augmentant le salaire du portier du gouverneur à plus piastres est accepté.

Tous les autres amendements sont repoussés et un comité de conférence composé de cinq membres est nommé.

LE BILL DU REVENU

est pris en considération.—Il revient du Sénat avec plusieurs amendements dont le principal augmente d'un mill la taxe de la taxation fixé par la Chambre.

Sur motion de M. Washburn, de Morehouse, les amendements du Sénat sont repoussés et un comité de conférence est nommé.

LE BILL DES LEVÉES,

Le bill No 1 du Sénat, passé sans débat, est appelé par M. Washburn, de Morehouse. Il est pris en considération, la Chambre se transformant pour cela en comité général.

Après avoir adopté et amendé les dispositions sections du bill, le comité du comité général en levée et la Chambre s'ajourne jusqu'à vendredi à midi.

L'orateur annonce que selon le désir de la Chambre, il a formé les comités suivants :

Comité de conférence sur le bill des allocations : Messieurs Lewis, Burt, Michelon, Hill, d'Orléans et Warmoth.

60 sous pour une paire de pantoufles de peau, pour dames, à l'ETOILE ROUGE.

— LE 26 FÉVRIER a eu lieu, au ministère des travaux publics, sous la présidence de M. de Freycinet, la séance d'installation du Conseil supérieur des voies de communication créé, récemment, par décret.

Tous les membres étaient présents : sénateurs, députés, conseillers d'Etat, directeurs des grandes compagnies. Parmi ces derniers, il y avait notamment le baron de Rothschild, MM. d'Eichtal, Bélin, Vuitry.

M. le ministre des finances et MM. les sous-secrétaires d'Etat Cochery, Leyden et Girard, M. le vice-président du Conseil d'Etat, assistaient également à cette importante réunion.

M. de Freycinet a ouvert la séance par une courte allocution.

L'honorable ministre a dit qu'il avait voulu constituer un grand conseil où tous les intérêts fussent représentés : ceux de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des transports, par leurs défenseurs naturels, et les intérêts spéciaux du pays par les députés et les sénateurs.

Il a voulu également que la compétence et le savoir fussent représentés par les plus éminents de nos fonctionnaires spéciaux.

Il a insisté, notamment, sur ce point qu'il avait réuni les représentants des divers intérêts industriels de transport dans une pensée de concorde et pour d'autres moyens, pour les appeler à se concerter dans l'intérêt du pays.

Ces discours a été accueilli très favorablement.

Les commissions, après quelques observations de divers membres, s'est partagée en trois sous-commissions : la première, de quinze membres, s'occupera des chemins de fer ; la seconde, de douze membres, s'occupera des canaux et rivières ; la troisième, de douze membres, étudiera les ports et les commissions.

Ces sous commissions commenceront, dès aujourd'hui, leurs travaux.

—Le comité central républicain de la deuxième circonscription de Marseille, après avoir discuté le programme à imposer à son candidat et avoir entendu la discussion des thèses des différents candidats présentés par les sections, a proclamé Clovis Hugues, rédacteur de la *Jeune République*, candidat du comité.

L'article du programme portant que "le député devra siéger à l'extrême gauche" a été combattu par plusieurs délégués comme attentatoire à la souveraineté des sections. Les candidats Amat et Simonin ont refusé de signer le programme à cause de cet article.

—Il importe de régulariser le drainage de capitaux qui se fait partout, par lequel les gouvernements.

D'après un rapport vient de faire un arpd du 150 millions—[illegible] à réaliser dès que elle en emprunt de 100 millions de francs.

L'Allemagne cherche 80 millions pour réparer les voies et les chemins de fer.

La Hongrie place à grand peine les 50 millions de sa rente en or, dans par la maison Rothschild, et mal accueillie par l'épargne. — L'Autriche cherche de l'argent à Londres, et fait demander à la maison Rothschild une avance sur l'emprunt d'une rente en or qu'elle doit faire cette année.

La France va réaliser elle-même son emprunt 200 par une première émission de 500 millions.—Soulagée du Mexique et des victoires après de toutes les banques du continent pour ajouter un emprunt emprunt intérieur d'un milliard en payer ne fait donnée que des remboursements intérieure.

Voilà un chiffre de quinze cents millions, chiffres ronds, que les gouvernements ajoutent à la dette publique de l'Europe, qui est déjà de 9 milliards!

—Au mois de septembre dernier, on a pu voir exposés des [illegible] qui prétendaient la république désespérée. Le Président s'était retiré entre que le maréchal de Mac Mahon.

M. Emile Nancy, représentant de commerce et M. Chamberland, Hippolyte, venaient devant les tribunaux répondre de la mise en vente de ce dernier publié d'ailleurs sans autorisation, et condamné une amende au président de la République.

M. Maillard explique que ce dernier n'est que la reproduction d'un [illegible] du journal américain le *Puck*, dont il fait passer un exemplaire à M. Chamberland, de la République. Il plaide qu'il y a eu [illegible] de la part des prévenus.

Ce qui prouve la simplicité de cet acte, c'est qu'ils ont continué à faire cette une grande quantité de ces [illegible], qui vendaient encore [illegible] quelques jours.

Le tribunal a condamné chacun des prévenus à trois mois de prison et 500 fr. d'amende, et a ordonné la destruction des [illegible].

—On conduit Mlle Adèle chez un [illegible] pour lui faire monter les escaliers ; la [illegible] de la maman et plusieurs [illegible] [illegible] ; elle doit au moins faire acte de bonne foi d'abréger la [illegible] en [illegible] [illegible] [illegible]